



Lycée d'Enseignement Adapté « Léopold Bellan » – Domaine de l'Ange Gardien – 77260 CHAMIGNY

01 60.24.41.60

-

ce.0770342d@ac-creteil.fr

Protocole sanitaire relatif à la réouverture de l'EREA "Léopold Bellan"

Actualisé le vendredi 28 Août 2020

« Se protéger soi-même et protéger les autres est essentiel. La réussite de la mise en œuvre de ce protocole repose sur son respect et le civisme de tous. »

Préambule

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à des évolutions successives du protocole sanitaire.

Ce protocole respecte les prescriptions émises par les autorités sanitaires et prend appui sur le document diffusé par le ministère de l'Education Nationale intitulé : « Protocole Sanitaire des écoles et établissements scolaires année scolaire 2020-2021 » ainsi que le « Plan de reprise d'activité des EPLE et mesures de prévention COVID-19 » applicable aux agents de la Région Ile De France affectés dans les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement.

Le protocole décrit dans ce livret prend en compte également les spécificités du lycée d'enseignement adapté « Léopold Bellan » :

1. **Les ressources humaines mobilisables en présentiel.**
2. **La structure de l'établissement (superficie des salles, du réfectoire, circulation des élèves, etc...)**
3. **Les transports scolaires**

Les parents d'élèves jouent un rôle **essentiel dans la scolarisation de leur enfant au lycée**. Ils s'engagent, notamment, à ne pas le scolariser en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Ils sont également invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. **En cas de symptômes (toux, mal de gorge, éternuements, rhume, diarrhée, nausées/vomissements) ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement.**

Les personnels procèdent de la même manière. Le respect des règles sanitaires édictées dans le présent protocole est impératif.

Respect des cinq fondamentaux

Le respect des règles sanitaires édictées dans le présent protocole est impératif. Ce protocole d'accueil des élèves repose ainsi sur le strict respect des cinq fondamentaux :

Le maintien de la distanciation physique

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une **distance minimale d'un mètre entre chaque personne**, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. Il nous a conduit à prendre des mesures telles que :

- Du marquage au sol.
- Des zones d'attente spécifiées au moment de l'entrée dans l'établissement ou au réfectoire.
- Des fléchages pour les sens de circulation.
- La désignation d'une place attitrée dans la salle de classe.

L'application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés dans le présent protocole, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

- **Le lavage des mains**

Le lavage des mains est essentiel. Il consistera à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. A défaut, une solution hydro-alcoolique sera utilisée.

Les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.

Le lavage des mains doit être réalisé, obligatoirement :

- A l'arrivée dans l'établissement ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Le respect des gestes barrières en milieu scolaire fera l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique. Les personnels et les élèves seront formés aux gestes barrières.

La sensibilisation et l'implication des parents sont prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.

- **A propos des masques :**

Les personnes accompagnant les élèves sont invitées à ne pas sortir de leur véhicule. Les personnes se présentant de manière ponctuelle (retrait de dossier, inscriptions etc.) se verront remettre un masque jetable s'ils n'en sont pas dotés. Un personnel de l'accueil appelle le service concerné pour accueillir la ou les visiteurs.

Le port du masque pour les élèves

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation physique risquent de ne pas être respectées. Au lycée, le port du masque est obligatoire pour tous les élèves dans tous les espaces, et lors de tout déplacement.

L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies et bénéficiant d'un P.A.I. Les mêmes obligations concernent les personnels adultes du lycée.

Le port de masques étant obligatoire dans les transports en commun, les familles sont tenues de les fournir pour les trajets aller et retour (2 masques fortement conseillés).

Les élèves se verront remettre dès leur arrivée, par l'établissement, 2 masques en tissu pour le temps scolaire. Les masques seront rendus et lavés par le service interne de lingerie.

Le port du masque pour les personnels

La réglementation prise pour faire face à l'épidémie de COVID-19 rend obligatoire le port du masque en présence d'élèves, de leurs représentants légaux, des collègues, dans les espaces clos et en extérieur.

Le ministère de l'éducation nationale met donc à disposition de ses personnels en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public » de catégorie 1 à raison de deux masques par jour de présence dans les établissements.

La Région île de France a doté les agents territoriaux de masques chirurgicaux jetables jusqu'aux vacances d'automne.

La limitation du brassage des élèves

Les intercourts et la circulation hors temps de classe dans les bâtiments : les déplacements des élèves seront organisés. Le déplacement des professeurs et personnels du lycée sera également organisé et respectueux du plan de circulation mis en place. Les élèves devront se rendre le matin directement dans leur salle de cours. Ils devront respecter le sens de circulation dans la classe pour aller s'asseoir à la table qui leur sera attribuée. Chaque élève aura une place unique attribuée pour l'année scolaire.

Restauration scolaire :

Au réfectoire, l'organisation des temps de restauration et d'accès sera conçue de manière à limiter les files d'attente et les croisements de groupes d'élèves. Un sens de circulation a été défini, le marquage au sol effectué et les différentes zones identifiées.

Le lavage des mains (ou solution hydroalcoolique) avant et après chaque repas sera obligatoire ; Les repas seront servis à table. Dès l'entrée dans le réfectoire, les élèves mettront leur masque dans la poubelle prévue à cet effet.

Ils devront se rendre directement dans la salle de restauration en respectant le sens de circulation et s'asseoir à la place qui leur sera désignée par un adulte.

Des bouteilles d'eau seront mises à la disposition des élèves. L'utilisation du four à micro-ondes sera interdite.

Après le repas, ils sortiront après s'être lavé les mains au gel hydroalcoolique puis avoir récupéré un masque propre.

Le réfectoire sera aéré avant et après les repas en ouvrant les portes et entièrement désinfecté après chaque utilisation.

Les déchets seront déposés dans des poubelles équipées de sacs. Les poubelles seront vidées quotidiennement.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Les locaux seront aérés le plus souvent possible. Une désinfection totale des salles de classes et de tous les locaux sera effectuée. Pour la désinfection, comme la plupart des désinfectants ménagers courants, les produits utilisés au sein de l'établissement respectent la norme virucide.

Mise à disposition de gel hydroalcoolique dans chaque salle de classe. Le nettoyage et la désinfection sont réalisés chaque jour par les agents de la Région.

La formation, l'information et la communication

Toutes les règles sanitaires seront rappelées à tous les personnels lors de la réunion de pré-rentrée organisée le lundi 31 Août 2020.

Lors de la rentrée, les élèves bénéficieront d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières, dont l'hygiène des mains. Cette sensibilisation sera répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel.

Des affichages pédagogiques viendront compléter l'information.

Une attention particulière sera apportée aux élèves en situation de handicap. Un accompagnement adapté leur sera proposé.

Le sens civique de chacun permettra la sécurité de tous : « Pour se protéger et protéger les autres ».



AVANT DE PARTIR AU LYCEE

Les règles... Pas à pas !		
Pour les élèves...	Pour les parents...	Pour les personnels...
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Je prends ma température chaque matin : si j'ai 38° ou plus, si je suis malade, je dois rester à la maison. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Je vérifie chaque jour la température de mon enfant. Si celui-ci a 38° ou plus, mon enfant doit rester à la maison. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Si je suis malade, si j'ai de la température (38° ou plus), je reste à la maison ! Je préviens l'établissement et je vais consulter mon médecin.
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Je prévois 2 masques pour venir au lycée. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Si un membre du domicile est porteur du coronavirus, ou ressent des symptômes, mon enfant doit rester à la maison. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Si un membre de mon domicile est porteur du coronavirus, ou ressent des symptômes, je dois rester à la maison.
<ul style="list-style-type: none"> ✓ J'ai le droit de mettre dans mon sac du gel hydro alcoolique et un paquet de mouchoirs en papier. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Je m'assure que mon enfant dispose de 2 masques. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Je dois au moins avoir 2 masques propres pour aller au travail (un par demi-journée).
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Je viens au lycée <u>uniquement</u> lorsque j'ai cours, <u>en fonction de mon emploi du temps</u>. Aucun accueil n'est possible en vie scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Je rappelle à mon enfant les gestes barrières. 	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Je privilégie le transport individuel dans la mesure du possible. Si je prends les transports en commun, je porte un masque et je m'installe si possible tout seul. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Si mon enfant ne va pas bien au lycée, je sais que je devrais venir le récupérer. 	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Je veille à toujours respecter les gestes barrières. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les parents d'élèves doivent rester dans leur véhicule lorsqu'ils déposent leur enfant au lycée. 	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Si je ne vais pas au lycée, je me rapproche d'un camarade pour récupérer les cours (mail, etc...) 		

EN ARRIVANT AU LYCEE

Les règles... Pas à pas !	
Pour les élèves...	Pour les personnels...
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Je dois porter un masque dès que je franchis la grille du lycée. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les personnels assurent l'accueil des élèves à leur arrivée. Ces personnels ont l'obligation de porter un masque. Ils vérifient que les élèves se lavent les mains ou utilisent du gel hydroalcoolique.
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Je veille toujours à respecter les gestes barrières. Tout contact physique est à éviter. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les portes doivent être laissées ouvertes pour l'entrée des élèves.
<ul style="list-style-type: none"> ✓ En entrant au lycée, je dois me laver les mains au savon ou avec du gel hydroalcoolique. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tous les personnels de Vie Scolaire et les enseignants doivent porter un masque propre pendant leur service (un par demi-journée).
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Je ne touche à aucune poignée de porte. Les portes seront ouvertes. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les agents techniques doivent vérifier chaque matin le contenu des flacons de gel hydroalcoolique et procéder au réajustement si nécessaire <u>avant</u> l'arrivée des élèves.
<ul style="list-style-type: none"> ✓ En arrivant devant la salle, je constate que la porte et les fenêtres sont ouvertes. C'est normal ! Je m'installe à ma place en respectant le sens de circulation indiqué. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les agents techniques procèdent chaque matin au nettoyage des salles en respectant le protocole sanitaire transmis par les autorités. Ils veilleront à <u>laisser les fenêtres ouvertes</u> en quittant la salle (aération).
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les professeurs principaux ont préparé un plan de classe.
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Chaque salle a été réaménagée en amont afin de respecter la distanciation physique entre élèves et entre les élèves et l'enseignant.
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ En arrivant dans la salle, l'enseignant ferme les fenêtres. C'est également lui qui fermera la porte. Il se nettoiera alors les mains avec du gel hydroalcoolique. Le cours peut commencer !

EN CLASSE

Les règles... Pas à pas !

Pour les élèves...	Pour les personnels...
<p>✓ Port du masque obligatoire !</p>	<p>✓ Port du masque obligatoire !</p> <p>✓ Nettoyage quotidien des salles de classe par les agents.</p> <p>✓ Ventilation des salles 10 minutes minimum avant l'entrée des élèves.</p>
<p>✓ Je n'ai pas le droit de me déplacer pendant le cours ni à l'intercours sans l'autorisation de mon professeur.</p>	<p>✓ En arrivant dans la salle, l'enseignant ferme les fenêtres si elles sont ouvertes. C'est également lui qui fermera la porte.</p>
<p>Je dois respecter les consignes sanitaires. Dans le cas contraire, je serai exclu de la salle, et mes parents devront venir me chercher.</p>	<p>✓ Les agents techniques contrôlent chaque matin lors du nettoyage des salles et veillent le cas échéant au réassort de ces produits.</p>
	<p>✓ Des masques chirurgicaux sont mis à la disposition des personnels de la Région.</p>
	<p>✓ Du gel hydroalcoolique sera à la disposition de l'enseignant dans chaque salle.</p>

A LA RECREATION

Les règles... Pas à pas !

Pour les élèves...	Pour les personnels...
✓ Port du masque obligatoire !	✓ Port du masque obligatoire !
✓ A la sonnerie, j'attends l'autorisation du professeur pour me lever.	✓ A la sonnerie, l'enseignant autorise les élèves un par un (en les nommant) à se lever, se nettoyer les mains et à sortir. Un élève ne peut se lever tant qu'un de ses camarades est toujours debout dans la salle.
✓ Avant de quitter la salle, je dois me laver les mains avec du gel hydroalcoolique.	✓ L'enseignant doit nettoyer son poste de travail (ordinateur, clavier, souris, brosse pour tableau et table) avec les produits mis à sa disposition. Aucun papier ou dossier personnel ne doit être laissé sur le bureau.
✓ Je sors directement dans la zone dédiée, sans attendre mes camarades.	✓ Avant de quitter la salle, l'enseignant doit ouvrir les fenêtres pour aérer la pièce. Il ne doit pas éteindre les lumières. Il ferme la porte pour que les affaires des élèves restent en sécurité.
✓ Accompagné d'un adulte, je prends le chemin le plus rapide en suivant le sens de circulation. Je ne dois pas m'arrêter et je dois veiller à garder une distanciation physique avec mes camarades.	✓ La salle des professeurs du bâtiment des classes est trop petite pour que chacun respecte la distanciation physique. Elle doit donc servir uniquement pour les photocopies et récupérer les documents dans son casier. Pas plus de 4 personnes dans la salle. La salle du Foyer est uniquement mise à la disposition des enseignants.
✓ Le passage aux toilettes est supervisé par un adulte.	✓ L'enseignant doit se laver les mains en entrant et en sortant des salles.
✓ Pendant toute la récréation, je veille à respecter les gestes barrières. Les contacts physiques sont interdits.	✓ Lorsque la sonnerie retentit, l'enseignant doit regagner la salle du prochain cours sans tarder. Il ouvre la porte, ferme les fenêtres et se nettoie les mains avec du gel hydroalcoolique. Il doit être présent avant l'arrivée des élèves.
✓ A la sonnerie, je ne me range pas, je reste où je suis... J'attends tranquillement qu'un adulte appelle ma classe et je rentre directement en salle.	✓ La Vie Scolaire doit anticiper la sortie et l'entrée des élèves lors de la récréation en laissant ouvert les portes du hall qui donnent sur la cour. Les toilettes seront ouvertes.
✓ Le professeur est déjà là. En entrant, je me nettoie les mains avec du gel hydroalcoolique et je m'assoie. Le cours peut commencer !	✓ A la sonnerie, la Vie Scolaire procède à l'appel de chaque classe. A l'appel de leur classe, les élèves entrent et vont s'installer directement dans leur salle.

RESTAURATION SCOLAIRE ET VIE A L'INTERNAT

Les règles... Pas à pas !	
Pour les élèves...	Pour les personnels...
✓ Le port du masque est obligatoire. Je ne peux sortir du réfectoire sans lui !	✓ Port du masque obligatoire !
✓ Pour les élèves internes le port du masque est obligatoire jusqu'au coucher.	✓ Les enseignants éducateurs vérifieront la température des élèves internes chaque matin avec un thermomètre frontal.
✓ Avant de quitter la salle, je range mes affaires, je n'oublie pas de me laver les mains.	✓ Les agents techniques doivent préparer la salle de restauration en disposant les bouteilles d'eau sur chaque table avant le service.
✓ En entrant dans le réfectoire, je dépose mon masque dans la poubelle dédiée puis je me lave les mains avant de m'installer à table	✓ Le port du masque et des gants est exigé pour les personnels qui assurent le service des plats.
✓ Un adulte me dit où je dois m'asseoir afin de respecter la distanciation physique.	✓ Un adulte veillera au flux des élèves.
✓ Je n'ai pas besoin de me déplacer car je serai servi à table.	✓ L'enseignant qui surveille organise le placement des élèves.
✓ A la fin du repas, je débarrasse ma table puis je me lave les mains avec du gel hydroalcoolique. Un masque me sera remis par un adulte.	✓ Après le repas, un adulte s'assure que les élèves se lavent les mains puis leur remet un masque qu'il doit impérativement porter pour sortir du réfectoire.
✓ Je sors et je me dirige vers la zone dédiée.	✓ Les personnels qui déjeunent doivent se laver les mains avant et après le repas et respecter les règles de distanciation.
	✓ Il est interdit de se servir du micro-ondes collectif.

LES COURS D'EPS

Les règles... Pas à pas !	
Pour les élèves...	Pour les personnels...
✓ Si j'ai EPS, j'attends le professeur dans la salle de classe. Il fera l'appel en salle !	✓ L'enseignant d'EPS récupère les élèves en salle de classe. Il fera l'appel avant de partir avec le groupe.
✓ Je suis déjà en tenue de sport ! Il n'y aura pas de vestiaire.	✓ Il fait sortir les élèves un par un. Chacun doit se laver les mains avec du gel hydroalcoolique avant de sortir.
✓ En quittant la salle de classe, je me nettoie les mains au gel hydroalcoolique.	✓ La salle reste ouverte.
✓ Pendant la séance, je peux retirer mon masque tissu que je dépose dans le sac blanc si le professeur l'autorise.	✓ En cas d'intempéries, l'enseignant d'EPS prépare une activité en salle (non physique) tout en respectant la distanciation physique.
✓ Je suis rassuré, les activités physiques proposées seront adaptées et de basse intensité ! Je respecte bien les consignes données par le professeur.	✓ L'enseignant d'EPS veille à proposer des activités adaptées, de basse intensité ! Il respecte la distanciation physique des élèves.
✓ A la fin de l'activité, je me nettoie les mains et je remets un masque propre jetable fourni par le professeur.	✓ L'enseignant d'EPS sait qu'il est interdit d'utiliser du matériel collectif.
✓ Je remonte en salle à la fin de la séance. En entrant, je nettoie mes mains avec du gel hydroalcoolique, puis je m'assois à ma place.	✓ Les cours d'EPS pourront se tenir au gymnase, en respectant les consignes de distanciation sociale.

LES COURS D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Les règles... Pas à pas !	
Pour les élèves...	Pour les personnels...
Je me lave les mains avant de regagner mon poste de travail ou me mettre au travail.	✓ L'enseignant organise l'entrée des élèves dans l'atelier et les dirige vers le vestiaire.
✓ Je m'installe à mon poste de travail. Je ne devrai plus le quitter sans l'autorisation de mon professeur soit pour quitter l'atelier soit pour me rendre à un autre poste de travail selon les consignes données.	✓ L'enseignant veille à ce que chacun s'installe au poste qui lui a été désigné.
✓ A la récréation, j'attends que mon professeur me donne l'autorisation de me déplacer.	✓ L'enseignant veille à ce que chacun s'installe au poste qui lui a été désigné.
✓ A la fin de la séance, j'attends les consignes de mon professeur pour aller me changer.	✓ L'enseignant assure la désinfection des outils et poste de travail de chaque élève ainsi que du sien. Il organise le lavage des mains
✓ Si j'ai cours d'enseignement professionnel en salle de technologie, j'applique les mêmes consignes qu'en salle de classe.	

L'ADMINISTRATION

Les règles... Pas à pas!		
Pour les élèves...	Pour les parents...	Pour les personnels...
Je n'entre pas dans les bureaux administratifs mais je reste sur le seuil de la porte.	✓ Les démarches administratives dématérialisées sont préconisées.	✓ Chaque personnel administratif a un bureau. Il doit veiller à limiter ses déplacements. Un téléphone permet les appels internes.
✓ Je porte toujours mon masque.	✓ Les familles doivent contacter l'établissement par mail ou téléphone avant tout déplacement.	✓ Le port du masque est obligatoire dès lors qu'un personnel administratif quitte son bureau.
✓ Des affiches me rappellent la conduite à tenir.		✓ Le personnel administratif privilégie la transmission de documents via « Echanges » ou mail. Le dépôt de documents doit être fait à l'entrée du bureau et non sur l'espace de travail du personnel.
		✓ Les affiches rappellent les conduites à tenir.

LA VIE SCOLAIRE

Les règles... Pas à pas !		
Pour les élèves...	Pour les parents...	Pour les personnels...
✓ Je vais à la vie scolaire, dans la mesure du possible, accompagné d'un adulte.	✓ Si votre enfant ne se sent pas bien, le service infirmier vous contactera pour venir le récupérer au lycée.	✓ Un élève malade devra être dirigé vers l'infirmerie après appel afin de vérifier la capacité d'accueil. Les consignes de protection seront respectées et la famille sera prévenue.
✓ Je reste sur la marque collée au sol. Je ne vais pas plus loin si je n'ai pas l'autorisation.		✓ Après le départ de l'élève malade, le local doit être nettoyé par les agents techniques en respectant le protocole transmis par les autorités.
✓ Si une personne est déjà là, je repasserai plus tard.		
✓ Des affiches me rappellent la conduite à tenir.		

PROCEDURE EN CAS DE SYMPTÔMES

- Salle pour accueillir le(s) cas suspect(s) : Une chambre de l'infirmierie.
- Signalement aux infirmières de l'Education Nationale
- Penser à se protéger

Procédure :

- L'élève accompagné ou l'adulte se rend à l'infirmierie qui est prévenue en amont.
- Surveillance clinique complète assurée par une infirmière.
- Isolement avec port de masque.
- La famille de l'élève sera contactée et devra récupérer son enfant.
- En cas de signe de gravité un appel au 15 sera effectué pour une évacuation vers une structure de soin.
- Nettoyage approfondi des espaces où la personne a séjourné.
- Alerter le service académique compétent.
- Information aux personnels, parents des élèves du niveau concerné.
- Le pôle santé informera la famille du risque de transmission intrafamiliale et l'orientera vers leur médecin traitant.
- En cas de test positif au COVID 19, la personne malade ne pourra revenir dans l'enceinte de l'établissement qu'après l'avis du médecin traitant ou du médecin de l'éducation nationale.

